

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ARTAGNAN EN FEZENSAC

Séance du mercredi 01 avril 2026

Délibération N° DE 2026 013

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
46	42	46
Date de la convocation : 26/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
0	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le un avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, MAIRIE VIC FEZENSAC SALLE DES CONFERENCES, sous la présidence de Barbara NETO.

Présents : COELHO Véronique, DOAT Jean-Pierre, DARROUX Daniel, MIMALÉ Gérard, DUCES Philippe, RAFFIN Hubert, CAHUZAC Philippe, THIEUX LOUIT Véronique, BROSSARD Sandrine, CANTAN Philippe, LEON Hélène, DESENLIS Benoît, COSTES Jean-Charles, HUSSON Xavier, ANDRIEU Philippe, NETO Barbara, CAMAZZOLA Robert, BRANA Véronique, CAVALIERE Andrew, FAUCHÉ Gisèle, GUICHARD Gilles, GOULU-MARTINAT Chantal, CHAULET Anthony, GEYRES Laurent, COUDERC Vannessa, GAVARRET Philippe, BARBE Fabienne, MORERA Raymond, LEVEQUE Didier, BORDERES Mikaël, BERTOLLA Frédéric, ZAUGG Gilles, PEFFAU Philippe, LABORDERE Daniel, BACHELLERIE Serge, CAUQUIL Sophie, ESPIE Christiane, GHION Fabien, PUJO Maëlle, MARIE Isabelle, GHIO Lisa, RIVIERE Benoît

Représentés : VILLENEUVE William représenté par PEFFAU Philippe, JAFFRES Victor représenté par CAMAZZOLA Robert, CAZES Ophélie représentée par CAVALIERE Andrew, FAURE Francis représenté par MARIE Isabelle

Absents et Excusés : PERES Daniel suppléé par LABORDERE Daniel, DE DIEGO André suppléé par BARBE Fabienne

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Andrew CAVALIERE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : ELECTION DES VP et AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-2, L.5211-10 et L.5211-41-3 ;

Vu les résultats du scrutin relatifs à l'élection des vice-présidents de la communauté et autres membres du bureau tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

La Présidente rappelle que les dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT renvoient aux dispositions

relatives à l'élection du maire et des adjoints, s'agissant du conseil communautaire.

Il convient donc de procéder successivement à l'élection de chacun des membres du Bureau, et en l'occurrence, des vice-présidents, au scrutin uninominal à trois tours et donc de procéder à une élection poste par poste.

Il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, scrutin uninominal à trois tours, aux opérations de vote, dont les résultats figurent en annexe au procès-verbal d'élection.

A l'issue des opérations électorales, il ressort, eu égard au nombre de vice-présidents et autres membres du bureau librement fixé par le conseil communautaire, que :

- Madame Véronique COELHO est élue 1er Vice-Présidente ;
- Monsieur Benoît DESENLIS est élu 2ème Vice-Président ;
- Madame Sandrine BROSSARD est élue 3ème Vice-Présidente ;
- Monsieur Andrew CAVALIÈRE est élu 4ème Vice-Président ;
- Madame Véronique THIEUX-LOUIT est élue 5ème Vice-Présidente ;
- Madame Véronique BRANA est élue 6ème Vice-Présidente ;
- Monsieur Philippe PEFFAU est élu 7ème Vice-Président ;
- Monsieur Robert CAMAZZOLA est élu 1er membre du bureau ;
- Madame Gisèle FAUCHÉ est élu 2ème membre du bureau.

LE CONSEIL, après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin,

- PROCLAME les conseillers communautaires suivants élus :

- Madame Véronique COELHO est élue 1er Vice-Présidente ;
- Monsieur Benoît DESENLIS est élu 2ème Vice-Président ;
- Madame Sandrine BROSSARD est élue 3ème Vice-Présidente ;
- Monsieur Andrew CAVALIÈRE est élu 4ème Vice-Président ;
- Madame Véronique THIEUX-LOUIT est élue 5ème Vice-Présidente ;
- Madame Véronique BRANA est élue 6ème Vice-Présidente ;
- Monsieur Philippe PEFFAU est élu 7ème Vice-Président ;
- Monsieur Robert CAMAZZOLA est élu 1er membre du bureau ;
- Madame Gisèle FAUCHÉ est élu 2ème membre du bureau.

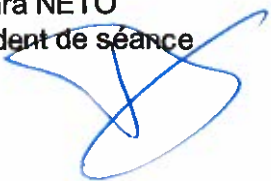
- INSTALLE lesdits conseillers communautaires élus en qualité de vice-président et autres membres du bureau les élus suscités.

- AUTORISE Madame la Présidente à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

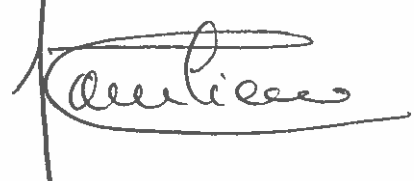
Fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Barbara NETO
Président de séance



Andrew CAVALIERE
Secrétaire de séance



Publié le 21/4/2026
Transmis à la Préfecture le 21/4/2026